

# Race et nature : système des marques

## Idée de groupe naturel et rapports sociaux

Annexe III de *L'idéologie raciste*  
article préalablement publié dans *Pluriel*, n°11, 1977  
Colette Guillaumin

### LA NOTION DE RACE OU DE GROUPE « NATUREL »

#### *La notion de race*

Qu'en est-il, qu'est-ce que cette notion d'évidence, ce 'donné de la Nature' ? Un fait historique, banalement... Un fait social. Je dis bien *l'idée* de race : la croyance que cette catégorie est un phénomène matériel. Car voilà une formulation intellectuelle hétérogène, un pied dans les sciences naturelles, un pied dans les sciences sociales ; d'une part un ensemble de caractères somatiques ou physiologiques, en somme la race telle que la conçoivent les anthropologues physiques et les biologistes, de 'autre un ensemble de caractères sociaux, exprimant un groupe – mais un groupe social d'un type spécial : un groupe *perçu comme naturel*, un groupe d'homme considéré comme matériellement spécifique dans son corps. Cette naturalité peut être considérée comme fondamentale par certains (un groupe naturel dont la nature s'exprime et s'épanouit en caractéristiques sociales...) ou, aussi bien, elle peut être considérée par d'autres comme un fait secondaire (un groupe social 'par ailleurs' naturel...) : de toute façon, en l'état actuel des opinions, cette naturalité est toujours présente dans l'approche que pratiquent les sciences humaines de ce que le système social a cristallisé et exprimé sous le nom de 'race'.

Apparemment donc, tout est simple. Une approche purement 'matérielle' des caractères observés d'un côté ; de l'autre, une approche mixte, plus intéressée aux traits socio-symboliques qu'aux traits somatiques tout en gardant ces derniers présents à l'esprit, en fond de tableau en quelque sorte. Mais nulle opposition profonde entre les deux approches, il s'agit bien de la même chose dans les deux cas. Et l'équilibre paraît assuré entre le renvoi des formes physiques aux sciences naturelles et le renvoi des formes sociales aux sciences de l'homme classiques. On aurait pu attendre toutefois de ces dernières que leurs classements et commentaires, même s'ils rendent un hommage discret aux sciences de la nature, proclament néanmoins leur spécificité, d'abord en définissant avec précision leurs préoccupations, ensuite en interrogeant la signification que peut avoir socialement le fait même que certaines catégories sociales soient réputées naturelles. En fait les sciences humaines sociales sont fascinées par les sciences de la nature où elles espèrent trouver un modèle méthodologique, ce qui prêche, c'est le moins que l'on puisse dire, à discussion, mais où également, et c'est là le plus grave, elles croient trouver une justification ultime. Cette attitude n'est pas sans rapport avec les raisons sociales qui induisent l'usage de l'idée de nature dans la classification des groupes sociaux.

Mais pour aller plus loin, admettons pour l'instant que le partage est effectif et l'équilibre réalisé entre les disciplines et prenons pour acquise une séparation, au moins des préoccupations explicites. Donc une taxinomie *présupposée naturelle* d'un côté, celle de l'anthropologie physique, de la génétique des populations, etc. énonçant l'existence de groupes 'naturels' d'hommes, finis et spécifiques (les blancs, les noirs, les brachycéphales, les dolichocéphales, etc.) ; de l'autre une taxinomie *sociale*, celle de l'histoire et de la sociologie, prenant en compte les caractères relationnels et historiques des groupes (les esclaves, la noblesse, la bourgeoisie, etc.). Les deux types de classification pouvant se recouvrir ou non, avoir des zones communes ou n'avoir aucun point de rencontre. Exemple de *non-recouvrement* : les nègres du système social, (dit racial) américain n'ont évidemment rien à voir (ou si peu) avec les noirs et les blancs d'une anthropologie physique au sens anthropologique de terme. Exemple de *recouvrement* : les blancs et les noirs du système apartheid sont bien ceux mêmes que l'anthropologie désigne comme tels. Mais, notons-le, ce n'est possible qu'au prix d'une catégorie supplémentaire, nulle si on veut, hors-jeu : les '*coloured*' recouvrant à la fois un ensemble de critères socio-économiques (ensemble sans lequel et hors duquel ce groupe ne serait littéralement pas *vu*) et une *dénégation* idéologique : la négation de l'inexistence de groupes naturellement finis... La dénégation se construit ainsi :

1<sup>er</sup> temps. La position fantasmatique initiale postule qu'une frontière infranchissable sépare les groupes humains. Que les races sont radicalement hétérogènes les unes des autres.

2<sup>ème</sup> temps. Le fait est pourtant que cette barrière n'existe pas puisque la continuité est prouvée en acte par des individus qui, appartenant aux deux (ou à plusieurs) 'races', montrent qu'il n'y en a qu'une.

3<sup>ème</sup> temps. Intervient alors la dénégation. « Je ne veux pas savoir qu'il n'y a pas de barrière, car j'affirme qu'il y en a une et je considère comme nulle et non avenue toute contradiction à cette barrière, je ne la vois pas, elle n'existe pas ». En d'autres termes, la constitution du groupe 'coloured' exprime *qu'il n'est pas vrai qu'il n'y a pas* de frontière infranchissable entre les blancs et les noirs. Par la création de ce groupe 'nul', aucun témoin n'existe plus de la continuité des groupes, car les témoins sont renvoyés à un être propre et indépendant : cette classe, formée de gens appartenant en fait à l'un et l'autre groupe est énoncée comme n'appartenant ni à 'un ni à l'autre mais à soi-même<sup>1</sup>. Et ainsi, le système proclame que les groupes humains sont naturels, que dans la mesure même de leur naturelle matérialité on ne peut appartenir qu'à l'un ou l'autre de ces groupes (ou bien à quelque autre *groupe*), mais en aucun cas à l'un et l'autre. Or le fait cependant est bien l'appartenance à 'un et l'autre (ou aux uns et aux autres groupes).

Une première interrogation déjà peut naître : les deux constats qui précèdent – que certains noirs (sociaux) sont blancs (aux Etats-Unis), qu'un groupe appartient à 'l'un et l'autre groupe (en Afrique du Sud) - sont exactement le contraire de ce qu'implique l'idée de race elle-même, supposée être *une catégorie naturelle fermée* et par là garantir le statut d'un groupe d'une façon fixe d'abord, héréditaire ensuite. Du côté des proclamations vigoureuses du système social, il y a l'affirmation fantasmagorique et *légalisée* nous y reviendrons) que les frontières des groupes sont hors d'atteinte de l'homme et antérieure à lui... immuables donc. Et, de plus, ces frontières sont considérées comme relevant de l'évidence, comme l'aveu même du bon sens (« vous n'allez pas me dire qu'il n'y a pas de races, non ! » et « ça se voit bien quand même »). Et d'autre part, on ne peut pas ne pas faire le constat de l'irréalisme d'une telle affirmation lorsqu'on regarde ce qui se passe effectivement et qu'on tente d'appliquer dans l'observation les règles logiques les plus ordinaires car ce qui se passe est l'inverse de l'impossibilité qu'on nous affirme : nulle clôture ni séparation mais une étroite association, une imbrication sociale et matérielle profonde qui dépasse de loin la simple continuité somatique si violemment niée.

#### *L'idée de groupe 'naturel'*

'Imbrication' matérielle ? sociale ? Oui, car il n'y a de groupes *présumés naturels* que *pour autant qu'ils entretiennent des relations telles qu'effectivement chacun des groupes est fonction de l'autre*. Il s'agit en somme de rapports sociaux au sein de la même formation sociale. On ne préoccupe guère d'affirmer la naturalité lorsqu'il y a indépendance économique, spatiale, etc., entre groupes quelconques ; seules des relations déterminées (de dépendance, d'exploitation) amènent à postuler l'existence 'd'entités naturelles hétérogènes'. La colonisation d'appropriation des hommes (trafic d'esclaves puis de main d'œuvre) et des terres (celles des deux derniers siècles), l'appropriation du corps des femmes (et non leur seule force de travail), ont induit la proclamation de la nature spécifique des groupes qui subissaient et subissent ces relations.

De fait, les groupes en présence sont *un même groupe naturel* si on accepte cette classification en terme de nature. L'idée sociale de groupe naturel repose sur le postulat idéologique qu'il s'agit d'une unité close endo-déterminée, héréditaire, hétérogène aux autres unités sociales. Cette unité, toujours sociale empiriquement est supposée se reproduire elle-même et en elle-même. tout cela repose sur la fine trouvaille que les blancs donnent des blancs et les noirs des noirs, que les premiers sont des maîtres et les seconds des esclaves, que les maîtres donnent des maîtres et les esclaves des esclaves, etc., et qu'il ne peut rien se passer, et qu'il ne se passe rien en fait, qui trouble cette implacable logique. Les enfants des esclaves sont esclaves comme on sait, cependant les enfants des esclaves peuvent aussi – et sont souvent – les enfants du maître : de quel groupe 'naturel' sont-ils ? Celui de leur mère ? Celui de leur père ? Celui de leur esclave de mère ou celui de leur maître de père ? Dans les Etats-Unis du 18<sup>ème</sup> siècle, celui qui était par quelque côté (la mère ou le père) enfant d'esclave était esclave : enfant d'esclave-homme et femme libre, il était esclave (Maryland du 17<sup>ème</sup> siècle), enfant d'esclave-femme et d'homme libre, il l'était également (tous les Etats esclavagistes). De quel groupe 'naturel' sont-ils ? On dit, cet argument est développé à propos des Etats-Unis, que l'enfant de la femme esclave était esclave « parce qu'un enfant est difficilement dissociable de sa mère », mais qu'en est-il de cet argument lorsque l'enfant esclave est celui d'une femme libre ? S'il est « indissociable de sa mère », ne devrait-il pas être libre ? Au Maryland, une femme libre épousant un homme-esclave voyait ses enfants naître esclave...

On ferait un pas de plus si l'on considérait les rapports sociaux de sexe en cette matière, ils nous éclairent sur les rapports de « race » (théoriquement impliqués dans l'esclavage), mieux que des considérations sur la

---

<sup>1</sup> Au moment où cet article est écrit, un journal du soir dans un compte-rendu des travaux récents en langue française sur l'Afrique du Sud, exprime le groupe 'coloured' sous le terme de 'métis'. Juste quant au sens logique, cela est faux quant au sens social, sud-africain en particulier ; 'coloured' existe précisément pour censurer 'métis', pour *ne pas dire* métis. Tout le monde sait bien qu'il s'agit de métis, là n'est pas la question, mais personne *ne veut le savoir* justement.

'maternité'. L'enfant et l'épouse sont la propriété du mari-père - ce qu'on oublie - : une femme-esclave est la propriété du maître en tant qu'esclave, son enfant est alors la propriété du maître ; une femme 'libre' est la propriété de son mari en tant qu'épouse et – son mari étant la propriété du maître en tant qu'esclave – ses enfants sont la propriété du maître, donc esclaves ; elle-même était d'ailleurs obligée de servir le maître tant que son mari était vivant.

Plus, la division sexuée de l'homme est considérée comme aboutissant à et constituant deux groupes hétérogènes. Le fantasme implique que les hommes font les hommes et les femmes les femmes. L'accent dans le cas des sexes est davantage mis sur l'homogénéité intra-groupe : les hommes avec les hommes, les femmes avec les femmes, dans leur quasi-spéciation. On en voit d'ailleurs des expressions scientifiées dans les considérations parthénogénétiques d'une part, dans l'attitude mi-réprobatrice, mi-condescendante qui entoure les pères qui ne font « que » des filles. Mais jusqu'à nouvel ordre, les hommes sont les enfants des femmes (ce qui est assez connu, et peut-être trop) mais, ce qui est moins connu semble-t-il, les femmes sont aussi les enfants des hommes : de quel groupe 'naturel' sont-ils ? Être homme ou être femme, être blanc ou être noir, c'est appartenir à un groupe social réputé naturel, certainement pas à un groupe 'naturel'...

Et d'ailleurs, le système américain, d'abord esclavagiste, lorsqu'il s'est transformé en système racial au cours du 19<sup>ème</sup> siècle avec l'abolition de l'esclavage, a défini l'appartenance dite de 'race' bel et bien selon des critères de classe, puisque 'noirs' furent (et sont encore) les blancs qui ont (ou auraient) un ancêtre esclave présumé. Ainsi un arrière-grand-parent, c'est-à-dire un ancêtre sur huit (puisque nous avons huit arrière-grands-parents) ou même un aïeul sur seize, vous renvoie à un groupe social déterminé, sous le masque de la naturalité – la plus sophistiquée en l'occurrence. Car si l'on prend logiquement les suggestions naturel au pied de la lettre (et non au pied de l'esprit), avoir sept grands-parents blancs, c'est aussi bien être blanc... mais, pas du tout ! on n'est pas blanc, justement, on est 'noir' car c'est le système social qui décide.

La situation sociale est qu'on est noir parce que c'est ainsi que décident les définitions (sociales). Pourquoi alors prétendre parler de classement antesocial, hors société, 'scientifique', en un mot de classement 'naturel' ? Voilà qui nous fait nous interroger sur ce 'naturel' qui prétend l'être tout en étant autre chose que ce qu'il prétend être : d'un Naturel qui définit une classe par autre chose que ce qui est effectivement à l'œuvre pour la constituer en classe. Bref, sous cette singulière notion court un lacs de rapports couverts du masque justificateur entre tous, celui de la Nature, de notre mère-Nature.

La dénégation de la réalité dans le système apartheid illustre cette extraordinaire opération de masquage. Il prétend, lui – ayant trouvé un autre moyen, plus subtil, de définition du groupe d'appartenance – il prétend qu'il n'y a pas de mélange matériel entre les groupes, qu'il ne s'agit en aucun cas d'une identité. Il y aurait deux races, l'une blanche, l'autre noire, étincelantes chacune de leur propre évidence et de leur nature propre, et une autre race, tout à fait différente et sans rapport avec les précédentes, un pur produit de soi-même. Institutionnellement séparés, les 'coloured' constituent l' 'autre' race, le terme tiers qui évacue la question.

Ces deux exemples de fausse conscience naturaliste ont été pris tous les deux dans la société industrielle occidentale et mettent en cause deux points extrêmes historiques : les suites de la période d'accumulation monétaire (l'esclavage de plantation) d'un côté, et la société technologique contemporaine de l'Afrique du Sud, de l'autre. Ce n'est pas un hasard, car le développement de l'idée de race est coextensif de cette aire temporelle et spatiale. Mais que cette idée ait aujourd'hui encore des limites spatiales est plus que douteux ;

## **LE SYSTEME DE « MARQUES »**

### *La marque conventionnelle*

Durant les deux siècles qui précèdent, la localisation géographique des forces productives a été déterminante dans la *forme* qu'a prise l'imputation de naturalité des groupes sociaux. La main d'œuvre européenne, en Europe même, produisait un certain de marchandises (métal en barre, drap, armes, etc.) qui allaient servir de monnaie d'échange en Afrique, spécialement dans le Golfe de Guinée, contre une main d'œuvre aussitôt transportée aux Amériques (du Sud, Caraïbes, et du Nord) pour cultiver des terres 'industriellement' (ou intensivement) exploitées. Cette agriculture qui avait été d'abord extensive et consacrée aux produits de luxe (tabac, indigo..) est devenue rapidement intensive, avec le sucre d'abord, puis le coton, exportés vers l'Europe. Ce trafic triangulaire, selon l'expression consacrée, maintenait la main-d'œuvre européenne en Europe pour la production minière et machiniste, déportait la main d'œuvre africaine en Amérique pour la production industrialo-agricole de produits tropicaux. Mais le recrutement de la main d'œuvre n'a pas été immédiatement si nettement séparé ; au cours du 17<sup>ème</sup> siècle, l'esclavage agricole européen recrutait à la fois en Europe et en Afrique, les esclaves à terme de cette période venaient des deux vieux continents. C'est donc d'une façon dérivée et dépendante de l'origine géographique que la couleur de la peau a

acquis un rôle, dans la mesure où les occurrences présentées par la recherche de la main d'œuvre et l'extension du trafic triangulaire offraient des possibilités de 'marques'. Car si l'idée de naturalité est moderne, inscrite dans la société industrialo-scientifique, il n'en est pas de même par contre du système socio-symbolique des marques apposées sur les groupes sociaux ; ce dernier système concerne une multiplicité de sociétés historiques et contemporaines. Il n'est pas lié, comme le système racial le sera, à la position de dominé en tant que telle, il intervient en effet à toutes les places de la relation, dominante et dominée, encore qu'il y ait des spécificités de la marque selon ces places, comme nous le verrons.

Distincte de l'idée de nature<sup>2</sup>, et même en un sens contraire à celle-ci puisqu'il témoigne de l'inscription conventionnelle et artificielle des pratiques sociales, le système des marques est présent depuis fort longtemps pour accompagner les clivages sociaux. Il existe toujours, bien qu'il ne soit pas toujours remarqué, et sous sa forme la plus constante, on le connaît trop pour le voir. Le fait que les hommes et les femmes soient vêtus différemment, avec des vêtements qui ne relèvent pas des mêmes techniques (le drapé subsiste partiellement dans le vêtement des femmes alors qu'il a disparu dans le vêtement des hommes...) est un exemple de marquage qui perdure dans l'inconnaissance générale.

Pourtant on connaît la différenciation costumière entre bourgeoisie et noblesse, de la période féodale au 18<sup>ème</sup> siècle, qui réserva à la noblesse le droit à la fourrure, aux bijoux, aux couleurs vives et aux tissés métalliques et qui fit un quasi-monopole du noir à la bourgeoisie. Cette distinction a disparu en même temps que la classe noble se fondait dans la bourgeoisie au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, après les révolutions bourgeoises. Ces dernières, en abolissant les interdits dans l'habillement, sont à l'origine des costumes paysans dits « régionaux, où la couleur, les dentelles les broderies traduisent un droit nouvellement acquis. On sait que durant le Moyen-Âge, les membres des religions non dominantes portaient une marque vestimentaire telle le chapeau pointu jaune ou la rouelle (selon les régions et époques) pour les juifs, la croix jaune pour les cathares.... Les nobles marquaient leurs divers groupes familiaux (groupes que l'on nommait du 15<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> 'races') par des 'armes', représentations qui se portaient sur des objets amovibles : harnachement, boucliers et armures, voitures domestiques (objectifs parmi d'autres) tableaux, ou sur leurs immeubles : frontons, portes, etc. Au 16<sup>ème</sup> et au 17<sup>ème</sup> siècles, les galériens, les déportés aux îles puis les esclaves du 19<sup>ème</sup> siècle, étaient marqués par un signe *inamovible* lui, inscrit directement sur le corps (marquage physique des esclaves, aboli en 1833 pour la France), comme au 20<sup>ème</sup> siècle l'ont été les déportés de la société nazie, comme cette même société avait, avant leur extermination, imposé un insigne d'étoffe aux Juifs. Les militaires et les balayeurs (entre autres), aujourd'hui ont un uniforme, on le sait ; on a oublié qu'il y a peu de temps (au 19<sup>ème</sup> siècle), raser sa barbe était pour un homme signe de domesticité ; la tonsure des moines catholiques, les anglaises des très orthodoxes mosaïstes, les cheveux longs des femmes et courts des hommes étaient ou sont encore de multiples signes et marques, superficiels ou inscrits dans le corps, et dont la liste serait fort longue, qui exprimaient (et imprimaient) l'appartenance à un groupe social défini.

Le caractère de la marque varie, et son indélébilité comme sa plus ou moins grande proximité/association du corps est fonction : 1) de la permanence supposée de la place qu'elle énonce, 2) du degré de dépendance qu'elle symbolise éventuellement : la condamnée sous l'Ancien Régime, le concentrationnaire contemporain, l'esclave américain portaient la marque dans leur corps (numéro tatoué ou marquage au fer...), signe de *permanence* du rapport au pouvoir. Le groupe dominant impose une inscription fixe à ceux qui sont dans sa dépendance matérielle. La marque statutaire est inscrite de manière *réversible* lorsqu'elle signifie une dépendance *contractuelle* : accommodements corporels éphémères, tels que le rasage de la barbe ou non (domesticité), le port d'une perruque (mariage), la tonsure (vœux), la longueur des cheveux, etc. La marque par le vêtement, beaucoup plus labile en un sens, est sans doute le degré zéro de l'expression d'appartenance d'état, ou si l'on préfère, de l'expression de la place dans les relations sociales. C'est dans la seule division des sexes que subsiste de façon permanente la marque vestimentaire car, si on *se met* en uniforme (professionnel : militaire ou autre) pour travailler, c'est-à-dire dans un temps déterminé et dans un espace limité, on est par contre *chaque fois* que l'on est habillé et en *n'importe quelle circonstance* en uniforme de sexe. Bref, l'idée de signifier visuellement les groupes présents dans une société n'a rien de récent ni d'exceptionnel.

#### *Naturalisation du système de marquage et développement de l'idée de groupe naturel*

Mais l'idée de classer *selon* des critères somato-morphologiques est tout à fait datée et récente : le 18<sup>ème</sup> siècle. D'une association conjoncturelle entre rapport économique et traits physiques naissait un nouveau type

---

<sup>2</sup> On veut dire l'idée de nature au sens scientifique actuel. Les sociétés théologiques donnaient à ce terme le sens d'*ordre interne*, sens toujours présent au cœur de la société contemporaine. Mais, jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, il *n'incluait* pas un déterminisme endogène, trait fondamental aujourd'hui.

de marque (la 'couleur') qui a connu une grande fortune, et des développements ultérieurs le feront passer du statut traditionnel d'*emblème* à celui de *signe d'une nature spécifique* des acteurs sociaux. On a commencé à fabriquer des taxinomies qui seront ensuite progressivement qualifiées de 'naturelles' ; cette naturalité n'était pas évidente au départ, où le souci formel l'emportait sans conteste<sup>3</sup>. Les taxinomies se sont transformées en idée de classement à marque morphologique, où cette dernière est *supposée précéder* le classement, alors que les rapports sociaux ont créé le groupe sur lequel la marque va – en raison même du rapport social – être 'vue' et attachée. Les taxinomies, ainsi, ont servi d'ancrage au développement de l'idée de race, mais ce n'est que peu à peu que l'endo-déterminisme se développe sur le schéma de la marque, tout à fait classique en son début.

Quoiqu'il en soit, la 'marque' morphologique ne précède pas plus le rapport social que ne le font l'inscription au fer rouge ou le tatouage d'un numéro. Je faisais allusion plus haut au trafic triangulaire et au rôle joué par la zone d'extension spatio-temporelle de ce processus. A la fin du 17<sup>ème</sup> et au début du 18<sup>ème</sup> la captation de main d'œuvre pour les Amériques limitée à une région du monde, le Golfe de Guinée et l'Afrique de l'Est, à l'exclusion de l'Europe, joue un rôle de catalyseur dans la formation de la notion de race, et cela par le biais de la classique 'marque'. Les hasards de l'histoire économique fournissent en cette occurrence une forme de *ready made*. Mais précisément, le processus de prélèvement des esclaves était *déjà* en cours depuis un siècle environ lorsqu'interviennent les premières taxinomies qui incluent les caractères somatiques : la marque *suivait* l'esclavage et ne précédait nullement le groupe des esclaves ; le système esclavagiste était *déjà* constitué lorsqu'on s'est avisé d'inventer les races.

Et ce système se développait à partir de tout autre chose que l'apparence somatique de ses acteurs. Il est navrant de voir tant de bons esprits (à cette époque comme aujourd'hui) s'interroger sur les raisons qui pourraient exister de « réduire les nègres en esclavages » (le mépris, pensent-ils, la visibilité...) mais nuls 'nègres' ne furent réduits en esclavages, on faisait des esclaves, ce qui est bien différent. Toutes ces étranges raisons sont recherchées et avancées comme si « être nègre » existait en soi, hors de toute raison sociale de construire cette forme, comme si le fait symbolique s'imposait de lui-même et pouvait être une cause. Mais l'idée de « réduire les 'nègres' en esclavage » est une idée moderne, qui n'est advenue que dans une conjoncture déterminée où le recrutement des esclaves (qui au départ étaient noirs *et* blancs) s'est focalisé. On faisait des esclaves n'importe où on le pouvait, et en fonction des besoins... puis à un certain moment historique, progressivement à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle en fait, les esclaves ont cessé d'être recrutés en Europe car leur force de travail était désormais nécessaire sur place avec le développement de l'industrialisation ; corrélativement, ils furent alors pris dans une région du monde déterminée, et relativement limitée, constituant l'un des pôles du trafic triangulaire. Dans la période de recrutement euro-africain il n'y avait pas (pas encore) de système de marque autre que celui pratiqué pour cet usage (marquage au fer), donc *a fortiori* pas non plus de réflexion sur la 'nature' somato-physiologique des esclaves ; cette réflexion d'ailleurs n'interviendra que postérieurement au marquage par le signe somatique lui-même : les taxinomies ont précédé les théories racistes.

## DE LA 'NATURE' DES EXPLOITES

Au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, il y eut (et d'ailleurs il y a encore) beaucoup de chercheurs en quête d'une 'naturalité' des classes et des groupes exploités (ainsi la superstition et l'affirmation d'une particularité de la classe ouvrière en matière génétique et biologique, exprimée sous forme d'une moindre intelligence, fut – et reste – un des points forts du discours naturaliste). Cette option est fort combattue, il faut le dire également, elle peut même être censurée ; toute fois la censure n'intervient qu'en ce qui concerne la partie mâle, blanche métropolitaine de la classe exploitée ; toute censure ou hésitation disparaît dès qu'il est question de la partie femelle, ou de la partie immigrée, ou de la partie néo-colonisée, dans les rapports d'exploitation. La nature est la nature, n'est-ce pas ?

L'obsession de la marque 'naturelle' (proclamée 'origine' des rapports sociaux) fonctionne aujourd'hui à coup sûr. Elle ne le fait pas avec la même facilité en toutes circonstances ; mais quels que soient les détours de l'argumentation, la marque naturelle est supposée être la CAUSE intrinsèque de la place qu'occupe un groupe dans les rapports sociaux ; en quoi elle s'éloigne, cette marque 'naturelle', de la marque vestimentaire ou

---

<sup>3</sup> Linné, le premier grand taxinomiste de l'espèce humaine, avait, comme dans ses classifications végétales, qui soit dit en passant étaient tout de même l'essentiel de ses préoccupations, une vue de méthode et ne se plaçait nullement dans une perspective empiriste. Son système est un ensemble de propositions de principes. Il eut probablement été très surpris si on l'avait renvoyé à quelque endo-déterminisme, lequel accompagne forcément aujourd'hui l'idée de nature.

inscrite dans le corps que connaissaient les sociétés prémodernes. Car la marque ancienne est connue comme *imposée* par les rapports sociaux, connue comme une de leurs conséquences ; alors que la marque naturelle n'est pas supposée être une marque mais *l'origine* même de ces rapports sociaux. Ce seraient les 'capacités' internes (donc naturelles) qui détermineraient les faits sociaux, ce qui revient à l'idée de déterminisme endogène dans les rapports humains, idée caractéristique de la pensée scientifique mécaniste.

En somme, l'idée de groupe naturel moderne est la synthèse mouvante de deux systèmes : le système traditionnel de la marque, purement *fonctionnel* en ce qu'il n'a aucune implication endogénique et qu'il n'est ni plus ni moins que le marquage du bétail, et le système déterministe archéo-scientifique qui voit dans un objet quelconque une substance qui secrète ses propres cause, qui est à *elle-même sa propre cause*. Pour ce qui nous intéresse, l'objet est ici le groupe social, et ses pratiques sont censées être issues de sa nature spécifique.

Par exemple : « c'est la nature des femmes que de nettoyer la merde », proposition qui se lit (à peu près partout dans le monde) : les femmes sont des femmes, c'est un fait naturel, les femmes nettoient la merde parce que leur nature les y invite, et d'ailleurs, en fonction de cette spécialisation d'origine génétique, ça ne les dégoûte pas, elles, ce qui est bien une preuve que c'est, chez elles, naturel. De même (aux Etats-Unis) : « c'est la nature des nègres que de ne pas travailler », les nègres sont noirs, c'est un fait naturel, les nègres sont chômeurs, c'est que leur nature les y porte, et d'ailleurs, ils sont paresseux, eux, ils ne veulent rien foutre, ce qui montre bien que c'est, pour eux, naturel que le chômage, etc. A ceci près que les femmes n'aiment pas la merde plus que les hommes (c'est-à-dire pas du tout) et que les 'nègres' n'aiment pas travailler moins que les blancs (c'est-à-dire pas davantage) ; il s'agit là de procès d'intention purement subjectif de leurs états d'âme. En revanche, ce qui a trait aux pratiques des groupes 'femmes' et 'nègres' (le nettoyage, le chômage), ce qui a trait aux faits, est juste : les femmes nettoient la merde et être nègre condamne au chômage... mais la *relation entre les faits est fausée*.

L'idée spontanée de nature<sup>4</sup> introduit une relation erronée entre les faits, elle change le caractère même de ces faits. Et ce dans une direction déterminée : la nature vient énoncer l'éternité des effets de certains rapports sociaux sur les groupes dominés. Non pas la perpétuation de ces rapports eux-mêmes (sur lesquels personne ne tient à fixer les yeux, et c'est bien compréhensible : ils sont comme le soleil, ils brûlent), mais bien l'éternité de leurs effets : l'éternité du chômage et de la merde. Tel est bien le nœud de la question : un *rapport social*, ici un rapport de domination, de force, d'exploitation, celui qui secrète l'idée de nature, est considéré comme le produits de traits *internes* à l'objet qui subit le rapport, traits qui s'exprimeraient et se dévoileraient dans des pratiques spécifiques. Parler d'une spécificité des races, des sexes, d'une naturelle spécificité des groupes sociaux, c'est dire d'une façon sophistiquée qu'une 'nature' particulière est *directement productrice* d'une pratique sociale et faire l'impasse sur le *rapport social* que cette pratique actualise. En somme un pseudo-matérialisme.

Or l'idée de nature des groupes en présence évacue la connaissance du rapport de fait en concentrant l'attention d'abord, l'explication ensuite, sur des traits isolés, fragmentés, présumés intrinsèques, éternels, qui seraient directement les causes d'une pratique, elle-même purement mécanique. C'est ainsi que l'esclavage devient un attribut de la couleur de peau, la non-rémunération du travail domestique un attribut de la forme du sexe. Ou plus exactement *chacune* des multiples obligations qu'imposent ces rapports précis que sont l'esclavage ou le mariage serait un trait naturel – la multitude de ces traits naturels venant se fondre pour tracer la nature spécifique du groupe social qui subit le rapport de domination... A ce point précis s'invente l'idée de groupe naturel : de 'race', de 'sexe' qui inverse le raisonnement.

## **FORME ACTUELLE DE L'IDEE DE NATURE DANS LES RAPPORTS SOCIAUX**

Des notions de race et de sexe on peut dire qu'elles sont des formations imaginaires, juridiquement entérinées et matériellement efficaces. Trois points que nous allons successivement voir.

### *Les groupes naturels : formations imaginaires*

Ce n'est certainement pas un hasard si les démonstrations classiques de la non-pertinence de la notion de race, je dirais d'ailleurs plus volontiers de la notion de groupe naturel, ont été faites sur des catégories naturelles peu 'distinguable' et chez lesquelles les vertus de la marque sont assez *ambiguës* et même totalement évanescences. Sartre autrefois dans ses *Réflexions sur la question juive* comme aujourd'hui Ruffié dans *De la biologie à la culture* prennent le même objet pour étayer de façon immédiatement convaincante le fait que les races n'existent pas. Bien que leurs perspectives soient différentes, ils ont tous les deux fait appel à

---

<sup>4</sup> « Idée spontanée » : c'est-à-dire idée étroitement associée à – ou indissociable de- une relation historique déterminée et toujours présente au sein de cette dernière.

un groupe, les Juifs, qui, quels que soient le temps et le lieu, ne se distingue pas physiquement du groupe dominant<sup>5</sup>. Montrer que la croyance en des caractères naturels de la socialité est illusoire, que cette croyance a été bâtie par une histoire contraignante, est certainement beaucoup plus aisé dans le cas où aucune diversion fallacieuse en termes d'évidence et de visibilité physique n'est possible. L'absence de critères visuels qui puissent appuyer une contre-attaque des tenants de l'inscription naturelle des caractères sociaux, aide considérablement dans une démonstration en elle-même extrêmement difficile.

Mais est-ce au fond une si bonne politique ? Je ne crois pas qu'on puisse briser les idées préconçues et les croyances banales – qui vont avec une belle et inattaquable unanimité dans le sens d'une solide et naïve croyance aux 'races' et autres groupes naturels – par une argumentation raisonnable faisant appel à la suspension du jugement et à l'attente d'un examen des faits. Il me semble qu'il serait plus cohérent au contraire de prendre le problème par le plus 'évident' aux yeux de tenants de la naturalité, et non par ce qui semble à première vue soutenir la démonstration du caractère idéologique de la naturalité ; le 'plus faiblement visible' est un piège en ce domaine. Car on ne se trouve pas dans un schéma classique de discussion où les termes du débat sont communs et les définitions approximativement partagées, on se trouve bel et bien dans un conflit : l'idée de nature endo-déterminée des groupes est précisément l'une des formes que prend l'antagonisme entre les groupes sociaux mêmes qui y sont concernés... Tentons d'abord de *dé-penser* comme disent certains, et prenons plutôt une autre voie qui demande de remettre en cause, à leur lieu de visibilité maximum, les notions d'évidence elles-mêmes.

Non, ce n'est pas une évidence que la race puisque son apparition historique est repérable à la fois dans le sens commun et dans les sciences ; et que, si les traits physiques ont bien, ailleurs et autrefois, attiré l'attention, c'était avec indistinction si l'on peut dire et dans une attitude non classificatoire qu'il nous est devenu difficile de comprendre. Bref, ils étaient marqués à peu près comme aujourd'hui la calvitie, ou la couleur des yeux, ou la pointure : intéressants certes, mais pas discriminants<sup>6</sup>. Aujourd'hui nous sommes au prises avec des évidences violentes dont il ne suffit pas de dire qu'elles n'existent pas : on les voit, on en tire des conclusions : 1) classificatoires, et 2) de *nature* – étapes historiques et analytiques distinctes comme on l'a vu par le passage de la marque conventionnelle à la marque naturelle, mais actuellement confondues, quasi synchrétiques. De plus, ces conclusions classificatoires ne sont pas fausses, puisque les gens appartiennent bel et bien à un groupe, groupe social qui se définit par ses pratiques au sein d'une (de multiples) relation(s)<sup>7</sup> ; ce n'est pas par son appartenance (construite) qu'il se définit, mais par la perception qui nous est imposée par une appréhension naturaliste qui place la nature somatique des acteurs sociaux à l'origine des classifications et des pratiques.

A la fois donc vérité et mensonge que ces classifications : vérité (un groupe), mensonge (la 'nature somatique' d'un groupe), et le mensonge se nourrit de la vérité. Une apparence (une couleur, un sexe...) renseigne très bien sur le travail – et même sur les tâches dans le travail -, sur le salaire – ou le non-salaire – et même s'il y en a un, sur le niveau du salaire. En 1977 en France, par exemple, si on se trouve en face d'une femme, on se trouve à coup sûr devant quelqu'une qui accomplit gratuitement le travail domestique et probablement quelqu'une sans salaire également, ou parfois contre un salaire, nettoie physiquement les tout-petits et les vieillards, dans la famille ou dans les établissements publics et privés, et il y a de fortes chances pour qu'on se trouve en face de quelqu'une de ces travailleurs au SMIC ou au-dessous que sont les femmes. Ce n'est pas une nature, c'est un rapport social. En 1977 en France, si on se trouve en face d'un homme méditerranéen – et c'est à dessein que je n'emploie pas de terme national, car la nationalité n'a rien à voir, alors que la région du monde est déterminée... - on a de forte chance de se trouver en face de quelqu'un de ces travailleurs avec un type de contrat spécifique ou même qui risque de n'en avoir pas du tout, et peut-être même pas de permis de séjour, de quelqu'un qui fait plus d'heures que les autres travailleurs, et ce, dans le bâtiment,

---

<sup>5</sup> [...] Ces distinctions en tout cas sont moindres que celles qui distinguent entre eux les classes sociales ou les sexes, où le poids, la taille, etc. sont différenciés.

<sup>6</sup> On ne peut que s'interroger sur une argumentation assez fréquente, et chez d'importants chercheurs, selon laquelle la marque somatique dite raciale (en fait la couleur de peau) aurait un caractère d'évidence très supérieur à celui de la différence de la couleur des yeux ou des cheveux, et que pour cela, elle aurait valeur discriminatoire au contraire de ces dernières qui, elles (je cite) « pourraient différer de parents à enfants ». C'est oublier curieusement vite que *justement* des caractères raciaux tels que la couleur de la peau peuvent être *différents de parents à enfants* (aux Etats-Unis, aux Antilles : parent blanc, enfant nègre). Et cette différence est plus importante que la nuance des yeux ou des cheveux, non parce qu'elle serait plus visible, mais parce qu'elle est socialement proclamée raciale et revêt un caractère de violence contraignant. Encore donc un exemple de l'irréalisme de propositions qui se présentent comme des témoignages de simple bon sens.

<sup>7</sup> Car, répétons-le, s'il n'y avait pas de groupe *social*, le trait physique (quel qu'il soit) ne serait pas discriminant.

les mines ou l'industrie lourde. Bref, en face d'un morceau du très constitutionnel et très structurel 'matelas de maintenance' que composent également les 46% de femmes qui ont un travail salarié. En 1977 en France, si on se trouve en face d'un Afro-américain, homme ou femme, on a toutes les chances de se trouver en face de quelqu'un employé dans le tertiaire et spécialement les services : les hôpitaux, les transports, les communications ; et précisément, quelqu'un employé dans le secteur public. En 1977, si on se trouve en face d'une femme méditerranéenne, on a toutes les chances de se trouver en face de quelqu'une qui travaille dans les services, mais pas dans le secteur public, dans le privé cette fois-ci, privé individualisé (un patron particulier) ou collectif (une société) : femme de ménage, concierge, employée de cuisine, etc. ; en face de quelqu'une qui fait contre un salaire de sous-smicard (comme femme) un travail de domestique (comme méditerranéenne) et gratuitement le travail de domestique familial (comme femme), etc.

Nous voilà donc en présence de ces groupes 'naturels' évidents, dont les pratiques, présumées 'naturelles' comme leurs acteurs, ne sont que l'actualisation d'un très social rapport. Il importe de savoir comment ces groupes se retrouvent réputés 'naturels', et naturels *d'abord* : « conséquence logique » de cette nature pour les uns, qui considèrent que l'on naît avec une place et une tâche précise... ou « abominable injustice » pour les autres qui pensent qu'il est cruel et injustifiable de confiner dans les 'strates inférieures' ou des quasi-castes les membres de ces groupes qui, les malheureux, ne peuvent rien à leur appartenance naturelle – si la perception du souhaitable varie, la perception du fait est la même : il y a des groupes naturels. C'est sans doute que la nature, qui nous sert aujourd'hui de dieu larre et portatif, est la forme idéologique d'une certain type de rapports sociaux. Mais c'est aussi que strate ou caste ('nature', quoi !), on se fixe sur l'objet pour refuser de voir la relation qui l'a constitué.

L'idée de spécificité interne, somato-physiologique, des groupes sociaux concernés est une formation imaginaire (en ce sens que la naturalité se passe dans la tête) associée à un rapport social. Ce rapport est identifiable à travers les critères que nous avons notés, et qui sont, eux, tout à fait matériels et cernables, historiques, techniques et économiques. Ces traits sont couplés avec une affirmation naturaliste dont les contradictions ; les silences logiques et les affirmations d'autant plus assurées qu'elles reposent sur des implications non élucidées, montrent l'ambiguïté et l'incertitude. Et le caractère imaginaire d'un terme du couplage est invisible, justement... grâce à la Nature.

#### *Formations imaginaire, juridiquement entérinée*

Juridiquement et non pas, comme on l'a prétendu pendant un siècle, scientifiquement entérinée. Et les deux termes 'juridique' et 'scientifique' forment un doublet dans le système social. Dans le cas du naturel, le juridique joue un rôle de garantie dévolue théoriquement au constat scientifique.

L'*institutionnalisation*, la transformation de groupe naturel en catégorie entérinée au niveau de l'Etat n'a pas été le fait du corps scientifique malgré tous les efforts faits en ce sens, mais bien le fait juridique. La race devient une effective catégorie légale *en tant que catégorie de la nature* (catégorie d'origine non divine et non socio-humaine) à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle aux Etats-Unis (Jim Crow Laws), en 1935 dans l'Allemagne nazie (lois de Nuremberg), en 1948 en Afrique du Sud (lois de l'Apartheid). Ces lois discriminatoires, interdites et ségrégatives, qui touchent pratiquement à tous les domaines de la vie (mariage, travail, habitat, déplacement, instruction, etc.) énoncent les interdits en fonctions de critères *nommément* raciaux. Ce n'est pas en tant qu'interdites qu'elles sont nouvelles –les interdits ne datent pas d'hier – mais en tant qu'elles inscrivent dans la Loi l'appartenance 'naturelle' des citoyens. L'échec de la fabrication de catégories naturalistes cohérentes par les voies de la Science ne fut qu'une péripétie superficielle dans un processus qui s'est révélé s'en passer fort bien : la loi est venue fournir l'entérination socio-étatique, institutionnelle, qui n'avait pas été produite par le canal dont on l'avait d'abord attendue. Sans que pour autant d'ailleurs, la poursuite cesse dans le domaine scientifique lui-même.

La gigantesque et grotesque entreprise d'anthropologie physique que le nazisme avait lancée afin d'énoncer 'scientifiquement' sa 'vérité' racio-juridique n'était pas une dysfonction énigmatique mais le fruit d'une logique des rapports sociaux antérieurs que le nazisme développait. Cette justification scientifique sans cesse proclamée et activement recherchée dans toutes les directions possibles, s'est révélée insaisissable comme il était prévisible. Et particulièrement insaisissable parce que, visant une *fonctionnalité* de la notion de race, on cherchait, pour une légitimation d'ordre naturel, à susciter des indices qui puissent coïncider avec une définition préalable des 'aryens' et des 'juifs' selon le système nazi. Les délires sur la 'nature', raciale ou sexuelle, de groupes en présence, atteignent dans le groupe dominant, des volumes tout à fait considérables dans les périodes de conflit ouvert ou d'antagonisme explicite. Témoins les travaux sur les diverses 'races' humaines dans les Etats-Unis post-esclavagistes, sur les juifs dans l'Allemagne nazie, sur les particularités des chromosomes sexuels dans l'ensemble du monde industriel depuis les années soixante, et sur la nature physico-



physiologique ou génétique de la déviance en URSS contemporaine. Que ce soit aux Etats-Unis, dans la France colonisatrice, dans l'Allemagne nazie, ou dans le système patriarcal transnational, il est devenu impossible de prétendre, malgré les efforts où furent – et sont – investis des moyens considérables et de grandes énergies, que l'hétérogénéité humaine est démontrée ou démontrable.

Catégorie légale donc, et catégorie *naturelle* de la loi. Car ce n'est nullement parce qu'on quittait le domaine des sciences naturelles pour entrer dans le juridique qu'on renonçait à l'idée de nature. Bien au contraire, il s'agissait de la même nature et d'une garantie visant le *même* objet. La Loi plutôt que la Science venait servir de témoin et d'assurance à la fort utilisable conviction du caractère endo-déterminé des groupes présents dans une société donnée. Ce transfert montre que la race est une catégorie propre des transferts sociaux issue de ceux-ci et revenant les orienter. Les rapports de fait viennent s'exprimer dans une des formes superstructurelles possibles : Institutions juridiques ou Science.

### *Formations imaginaire, juridiquement entérinée, matériellement efficace*

Les sciences sociales elles-mêmes entretiennent une relation d'une étrange ambiguïté, à la fois réticente et soumise, avec la notion de groupe naturel. Réticentes en ce qu'elles n'admettent pas la thèse selon laquelle les races sont, en tant que catégorie naturelle, une cause efficiente, non médiatisée des rapports sociaux (les tenants de cette thèse se recrutent plutôt chez les physiciens, les anthropologues physiques ou les psychologues). Soumises en ce qu'elles acceptent toutefois l'idée de catégorie naturelle mais abstraite cependant des rapports sociaux, et pouvant quelque part avoir une existence pure. D'où une position intenable. Une abstention totale quant à l'idée de naturalité serait plus confortable. *Mais* l'implication idéologique de l'idée de nature (et de groupe naturel qui en découle) *ne peut pas être éliminée* des relations sociales où elle occupe – même si on répugne à la voir – une place centrale. Idéologiquement cachée (si l'idéologie se cache sous 'l'évidence', ce que je pense) la forme 'naturelle', qu'elle soit de sens commun ou déjà institutionnalisée, est au centre des *moyens techniques* dont usent les rapports de domination et de force pour s'imposer aux, et garder l'usage des, groupes dominés.

Comme catégorie technico-juridique, l'énonciation de l'existence des groupes naturels entre dans l'ordre des faits matériels. Le juridique est techniques idéologiques *pratiques* de la *domination* : on le retrouve donc garant privilégié de ce qui est idéologiquement supposé comme sans garantie nécessaire dans les règles sociales puisque pur fait de nature. Qui peut aller contre la Nature, loi du monde, dont l'inscription par les hommes ne peut être que nulle ou tautologique ? Or, dans l'affirmation de la spécificité des groupes, la nature passe par l'inscription légale, elle s'affirme donc comme fait social au moment même où elle se prétend l'origine et la raison de la société humaine. C'est un sinistre jeu de « on ferait comme si... » et on fait comme si, en effet.

En effet le caractère naturel (la race, le sexe), étant catégorie légale, intervient dans les rapports sociaux comme trait contraignant et impératif. Il inscrit la domination dans le corps de l'individu, lui désigne ainsi sa place de dominé, mais il ne désigne nulle place au dominant<sup>8</sup>. L'appartenance au groupe dominant se marque au contraire juridiquement par la non-interdiction pratique, l'indéfinie possibilité. Expliquons-nous : légalement rien n'empêche un membre du groupe dominant (qui n'est groupe naturel, d'ailleurs, que par négation, il n'est en fait 'ni' ceci, 'ni' cela, rien n'empêche d'entrer dans la pratique des groupes dominés, il peut se faire ouvrier agricole saisonnier, faire de la couture à domicile, il peut aussi faire la lessive gratuitement pour tout le groupe domestique, être payé à faire le dactylo, ne pas être payé à élever, nourrir, laver et garder les enfants, il n'y rencontrera, hormis le faible salaire ou son absence, que le sarcasme, le mépris ou si=on indifférence ; en tout cas, on ne l'empêchera pas de le faire et d'ailleurs, il ne le fera pas : c'est une pure vue de l'esprit. Car 1) si personne ne l'en empêche en effet, 2) personne ne le lui impose ; les deux propositions n'ont de sens que réunies, elles sont importantes *toutes les deux ET ensemble*.

Alors que tout empêche les membres des groupes dominés 1) d'effectuer *contre salaire* les travaux qui sont socialement définis par le fait même qu'ils sont accomplis dans une relation où leur gratuité est imposée, 2) d'entrer dans certaines institutions de l'Etat ou de la religion : elles leurs sont interdites. Et ne parlons même pas ici des barrières coutumières si efficaces pour barrer l'accès aux salaires élevés, à l'indépendance personnelle, à la liberté de mouvement. Les dominés se trouvent dans la situation symétrique et inverse des dominants, car 1) tout leur empêche certaines pratiques, 2) et *tout leur impose au contraire* de faire le travail domestique gratuitement, d'être manœuvre, d'être au SMIC (et au-dessous du SMIC), etc. Et ce, avec un arsenal de moyens qui inclut le juridique.

---

<sup>8</sup> Et c'est à ce point précis qu'intervient la coupure avec le système traditionnel des marques qui, conventionnellement, s'applique à tous les groupes en présence. Le groupe des esclaves, celui des prostituées déportées, celui des condamnés se situe dans une zone mixte : la marque dans le corps n'est pas imposée aux dominés.

## CONCLUSION

L'invention de la nature ne peut pas être séparée de la domination et de l'appropriation d'êtres humains. Elle se développe dans ce type précis de relations. Mais l'appropriation qui traite des êtres humains comme des choses et en tire diverses variations idéologiques, ne suffit pas en soi à induire l'idée moderne de groupe naturel : après tout, Aristote parlait bien de la nature des esclaves, mais ce n'était pas avec la signification que nous donnons aujourd'hui à ce terme. Le terme *nature*, appliqué à un objet quelconque, visait sa destination dans l'ordre du monde ; ordre réglé alors théologiquement. Pour que naisse le sens moderne, il faut un autre élément, un facteur interne à l'objet : celui de déterminisme endogène, qu'introduit le développement scientifique, viendra, en se joignant à la 'destination', former cette idée nouvelle, le 'groupe naturel'. Car à partir du 18<sup>ème</sup> siècle sensiblement, on cesse de faire appel à Dieu pour expliquer les phénomènes de la matière et on introduit l'analyse des causes mécanique dans l'étude des phénomènes, physiques d'abord, vivants ensuite. L'enjeu d'ailleurs est la conception de l'Homme, et le premier matérialisme sera mécaniste au cours de ce même siècle (cf. *L'Homme machine* de La Mettrie).

Si ce qui est énoncé sous le terme de 'naturel' est la pure matérialité des objets impliqués, alors rien de moins naturel que les groupes en questions qui, précisément, sont constitués PAR un type précis de relation : la relation de pouvoir, relation qui constitue les choses (à la fois destinés à et mécaniquement orientés), mais bien qui les *constituent* puisqu'ils n'existent comme choses *que* dans ce rapport. Ce sont les rapports sociaux où ils sont engagés (l'esclavage, le mariage, le travail immigré...) qui les fabriquent tels à chaque instant ; en dehors de ces rapports, ils n'existent pas, *ils ne peuvent même pas être imaginés*. Ils ne sont pas des données de la nature, mais bien des données naturalisées des rapports sociaux.